

*Lignes ferroviaires abandonnées***INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS
PUBLICS***[Traduction]*

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le bill public n° 6 inscrit au nom du député de Regina-Ouest (M. Benjamin) est-il reporté?

Des voix: Reporté.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Reporté avec le consentement unanime. Le bill public n° 10 inscrit au nom du député de Wetaskiwin (M. Schellenberger) est-il reporté?

Des voix: Reporté.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Reporté avec le consentement unanime. Le bill public n° 11 inscrit au nom du député d'Algoma (M. Foster) est-il reporté?

Des voix: Reporté.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Reporté avec le consentement unanime. Le bill public n° 12 inscrit au nom du député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) est-il reporté?

Des voix: Reporté.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Reporté avec le consentement unanime. Le bill public n° 16 inscrit au nom du député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight) est-il reporté?

Des voix: Reporté.

[Français]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): L'article n° 17, au nom du député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan). L'article est-il réservé?

Des voix: Réservé.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): L'article n° 18, au nom du député de Bruce-Grey (M. Gurbin). L'article est-il réservé?

Des voix: Réservé.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): L'article n° 19, au nom du député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen). L'article est-il réservé?

Des voix: Réservé.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): L'article n° 21.

* * *

**BILL CONCERNANT LES LIGNES FERROVIAIRES
ABANDONNÉES****LA CRÉATION D'UNE ADMINISTRATION POUR LA
CONSERVATION**

M. Ian Watson (Châteauguay) propose: Que le bill C-221, Loi concernant la création d'une administration pour la conservation à l'usage du public canadien des lignes ferroviaires abandonnées au Canada, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au comité permanent des transports.

—Monsieur le président, je suis content aujourd'hui d'avoir l'occasion de représenter ce projet de loi qui a été le sujet de discussions depuis quelques sessions, depuis que je siège à la

Chambre. Malheureusement, le problème soulevé par ce projet de loi tend même à s'aggraver. J'ai moi-même suggéré le projet de loi en question qui peut être cité sous le titre de Loi sur les lignes ferroviaires abandonnées, pas parce que les détails énumérés dans ce bill sont peut-être les meilleurs pour régler ou pour réussir à obtenir le but que je cherche, mais je voulais quand même inciter le gouvernement et les deux ou trois commissions qui agissent pour le gouvernement à œuvrer dans ce domaine, dans une direction où nous pourrions avoir plus de protection pour l'intérêt public quand les compagnies ferroviaires abandonnent leur droit de passage. La population canadienne prend de plus en plus conscience des possibilités qu'offrent les lignes ferroviaires abandonnées et les emplacements de voies ferroviaires inutilisées, dans le domaine du transport urbain rapide et celui des loisirs. Trop souvent, dans le passé, des immeubles ont été construits sur des tronçons que les sociétés de chemins de fer avaient vendus, ce qui a rendu pratiquement impossible le *management* éventuel pour le transport urbain ou les pistes pour la marche, la bicyclette ou la motoneige, les pistes de ski, les pistes pour étudier la nature, et le reste.

Le projet de loi en cause protégerait les intérêts à long terme de la population en matière de transport urbain rapide et des loisirs en réservant l'utilisation des lignes et emplacements de voies ferroviaires abandonnées.

Je vais donner bientôt, monsieur le président, quelques exemples dans ma circonscription où, en effet, l'absence d'un projet de loi ou d'un système semblable à ce que je propose a eu pour résultat que le public a perdu à tout jamais la possibilité d'employer ces terrains à des fins récréatives, comme à Saint-Lambert, lorsque l'école a été construite sur une ancienne voie ferrée qui avait été abandonnée, la possibilité d'utiliser cela plus tard pour établir un système de transport rapide. Même dans le district électoral fédéral que vous représentez dans l'Est de l'Ontario, monsieur le président, je sais qu'il y a quelques lignes ferroviaires abandonnées qui auraient pu être employées, soit pour les pistes de motoneiges, de ski de fond ou même pour ceux qui aiment l'équitation ou seulement la marche. Au lieu de cela, les propriétés ont souvent été retournées aux agriculteurs à qui appartenaient ces terrains originellement, mais aussi quelquefois à des étrangers, avec le résultat que le public a perdu la possibilité d'utiliser des pistes souvent à travers des régions très pittoresques, des régions où il est possible de passer en arrière des fermes, en arrière des villages, dans la nature, et cela est vraiment triste. Jusqu'ici nous avons manqué toutes ces occasions.

[Traduction]

Les circonscriptions rurales et citadines ont certainement subi des pertes parce qu'il n'existait pas de dispositions réglementaires coercitives pouvant obliger les sociétés ferroviaires à offrir au public ces voies de chemin de fer abandonnées. Je crois comprendre que le CN a désormais une politique qui l'autorise à offrir les lignes abandonnées aux pouvoirs publics municipaux ou provinciaux. C'est donc un progrès.